

Déontologie, Éthique et professionnalisme

« Les grands hommes sont soucieux d'éthique, les petits d'étiquette »

Claude Frisoni



- Plan :
- **I- Morale, éthique et déontologie : Définition des concepts**
-
- **II- Les objectifs et finalités de la déontologie de métier.**
- **III- déontologie: ingrédient de la bonne gouvernance**
- **IV- l'importance de la déontologie de métier.**
- **V- les principes de la déontologie de métier.**

Morale, éthique et déontologie : Définitions des concepts

La gouvernance n'a pas un sens précis ou consensuel. Généralement, il implique une éthique de la gestion: plus ouverte, décentrée, collaborative, pluralité d'acteurs...

Faut-il dire éthique ou morale ? Selon Patrice Canivez, la morale nous **rappelle l'existence du devoir et des interdits**, nous invite à nous juger nous-mêmes, à nous surveiller et à nous transformer par respect pour la règle. D'où la possibilité du moralisme, attitude qui consiste à se faire une spécialité de rappeler leurs devoirs aux autres, d'entretenir subtilement en eux le sentiment de la culpabilité, les manipuler

- Morale : Ensemble des règles d'action et des valeurs qui fonctionnent comme une norme dans une société
- normes propres à un groupes social à un moment précis
- Sources de la morale : Religion, consciences, sens du devoir, sens du respect, justice, vertu...

Morale d'une action :

- Ce que l'on estime être bon pour soi
- Démarche visant à répondre aux questions : que dois-je faire ? Comment dois-je agir ?

Déontologie

- Le mot déontologie (du grec deontos) , qui veut dire « devoir », il fait référence à une **réflexion sur des règles, des devoirs, des obligations de comportement.**

- ❑ " Ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients et le public.." (Larousse)
- ❑ Le mot « déontologie » a été créé par Jeremy Bentham en 1834 dans le sens général de sciences de la morale. Bien avant cette date, les professionnels de la médecine se sont donnés des règles de conduite. La référence déontologique fondamentale au XXème siècle est le « Serment d'Hippocrate ».
- ❑ *Code de déontologie* : ensemble des règles et des devoirs propres à l'exercice d'une profession
- ❑ Le code de déontologie **encadre les professions** par des énoncés de règles qui indiquent ce qui doit être fait et ce qui ne doit pas être fait pour répondre à **l'idéal professionnel**. Il n'est pas statique, il évolue avec le temps.
- ❑ La déontologie est une discipline donnée par la profession
- ❑ Désigne l'ensemble des devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leur métier de façon à faciliter les relations entre professionnels
- ❑ Concrètement : Un ensemble de règles exprimées de façon formelle et explicite et dont la transgression est passible de sanctions
- ❑ La fonction primordiale d'un code de déontologie est de protéger et de promouvoir le bien-être du professionnel

L'éthique :

- ❑ Du grec, '*ethos*', Désigne « lieu de vie ; habitude, mœurs ; caractère, état de l'âme, disposition psychique »
- ❑ l'éthique correspond à un ensemble de règles morales et pratiques s'appliquant à un milieu humain, et ayant pour but d'exposer à ceux qui y vivent **la façon de se comporter, d'agir ou d'être** (entre eux et envers leur environnement). Pour simplifier, l'éthique vise à répondre à la question : « Comment agir au mieux »
- ❑ Partie de la philosophie qui envisage les fondements de la morale. Ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un. (Larousse)
- ❑ L'éthique est l'ensemble des principes qui régissent un comportement moral
- ❑ E, Kant insiste sur ce principe absolu : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse »

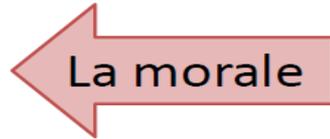
Distinctions entre certains concepts:

- Le **Droit** est une conduite guidée par les devoirs et obligations imposés par l'État (lois et règlements).
- La **Morale** est une conduite guidée par les devoirs et obligations provenant d'un système de croyances, notamment la religion.

Distinctions entre des concepts :

- Les **Mœurs** sont une conduite guidée par les exigences attendues des personnes vivant dans une collectivité donnée.
- La **Déontologie** est une conduite guidée par les règles imposées par un groupe donné, généralement au sein des professions.
- L'**Éthique** est une conduite guidée par les valeurs personnelles ou organisationnelles.
- Le **Droit** : Ne se prononce pas comme l'éthique et la morale sur le bien et le mal / bon ou mauvais (la valeur des actes) , il définit ce qui est permis et interdit dans la société dans une période donnée
- Distinction : Profession & Métier

- a une connotation religieuse,
- elle est extérieure à l'individu,
- elle nous interpelle avec autorité,
- elle est référence absolue



- a une connotation laïque,
- elle part de notre intérieur,
- elle nous responsabilise,
- elle est discernement et jugement éclairé.
- elle est jugé au cas par cas



Morale : *ce que la société juge bon*

Ethique : *ce que je juge bien*

Déontologie : *ce que la profession m'impose*

Droit : *ce que la loi définit comme permis ou défendu*

Exemple : L'éthique et la déontologie Universitaires



Etudiant Universitaire
(futur cadre)

DROITS

- évolue dans des conditions harmonieuses -

- 1/- formation de qualité;
- 2/- évaluation juste, équitable et impartiale ;
- 3/- représentativité de ses pairs ;
- 4/- représentation au sein des organes de la structure ;
- 4/- créer des associations estudiantines à caractère scientifique, culturel ou sportif.

DEVOIRS

- Respect de l'enceinte universitaire -

Cadre réglementaire en vigueur

ne jamais frauder ou recourir au plagiat

Résultats pédagogiques

faire preuve de civisme

préserver les moyens matériels mis à sa disposition



II- Les objectifs généraux de la déontologie de métier.

- S'assurer de la compétence, de l'intégrité, de l'indépendance, de la diligence et de la dignité des membres du groupe
- Protection du public
- Maintien de l'image de la profession
- ☐ Les finalités qui nous semblent les plus explicites :
 - ✓ 1. assurer la protection du public en favorisant une pratique professionnelle consciencieuse, responsable et de haute qualité;
 - ✓ 2. aider le professionnel à faire preuve d'un comportement éthique plus exigeant que celui qu'on attend du commun des mortels;
 - ✓ 3. éviter des situations conflictuelles entre professionnels appartenant à une même profession ou à des professions apparentées;
 - ✓ 4. sauvegarder une bonne image et le renom de la profession auprès du public;
 - ✓ 5. légitimer un statut socio-économique privilégié et un statut juridique particulier

Déontologie: ingrédient de la bonne gouvernance et objectifs

La déontologie organise alors les principes d'action et de relation professionnelle. Elle définit de manière successive les objets et sujets d'une profession, les relations entre les divers acteurs ainsi que les régulations au sein de chaque discipline particulière et le contrôle des relations dans l'exercice professionnel spécifique

Déontologie = » Gouvernance «= Corruption